

<u>MAIRIE DE</u> LABATUT

Place de la Mairie 09700LABATUT 05 61 60 34 07 mairie @labatut09.fr http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE 2024 024

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers					
En	Présents	Votants			
exercice					
11	09	09			
Résultat du vote					
Pour	Contre	Abstention			
09	00	00			
Adoptée					

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPY, Maire.

Étaient présents: M Jean CRESPY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Bernadette PECCATTE, Mme Emilie CANCEL, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés: M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : *Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.*

OBJET : Abrogation de la délibération 2022/024 pour erreur d'écriture

M le Maire informe que la délibération 2022/024 portant sur l'acquisition de voirie & des parties communes du Lotissement du Clos du Château Latour doit être abrogée pour erreur d'écriture sur l'intitulé des parcelles.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à l'abrogation de ladite délibération, et mandate M le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application,

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire	Secrétaire de séance
M Jean CRESPY	Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	Jan

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 26 septembre 2024